

Le cinéma à l'heure de l'obsolescence programmée du numérique

Alors que la bande magnétique ou la cassette audio sont de lointains souvenirs, que même le MiniDisc peut paraître ancestral ; alors que le CD, après avoir remplacé le vinyl, disparaît lui-même au profit du mp3 ; que le DVD, après avoir supplanté la cassette VHS, fait peu à peu place au BluRay, lequel cèdera bientôt face à la VOD... A l'heure où la perpétuelle création de nouveaux processeurs, systèmes d'exploitation et logiciels nous force à changer régulièrement d'ordinateur ; et tandis qu'on se rend compte que toutes nos archives stockées sur des DVD ou des disques durs n'ont qu'une très courte espérance de vie... Après l'électroménager, la hi-fi et l'informatique, voilà qu'un nouveau bastion est en train de tomber aux mains de l'industrie de l'obsolescence permanente : la salle de cinéma.

Depuis son apparition dans la seconde moitié du XIXe siècle, le cinéma se réalise et se projette avec de la pellicule argentique. En 1909, le 35mm s'est imposé comme standard international et a dominé les autres formats (8mm, super8, 9,5mm, 16mm...) jusqu'à leur quasi disparition. Ce procédé de fabrication et de duplication des films a toujours été coûteux, mais il a largement prouvé ses qualités et sa capacité de préservation. Ainsi, depuis plus d'un siècle, les salles de cinéma sont équipées avec un type de projecteurs ayant relativement peu évolué. Si les cinémas de type multiplexes ont pris l'habitude de changer régulièrement leurs machines, c'est parce que ce turn over arrangeait leurs affaires et qu'ils les revendaient dans des contrées lointaines. Les plus petites salles, elles, utilisaient parfois le même projecteur pendant plusieurs décennies. Une pièce abimée ? Il suffisait de la changer.

Alors que les mutliplexes avaient réussi à écraser les petits cinémas grâce à leur taille, leur offre de films plus grande, leur accès plus aisé aux catalogues des distributeurs, la technique, elle, maintenait ainsi une forme d'égalité entre petites et grandes salles, du moins en termes de qualité d'image et d'accès au matériel de projection.

Faut-il en parler au passé ? En effet, des changements majeurs sont en train de s'opérer à une vitesse déconcertante : à grand renfort d'inventions et de nouveaux standards imposés sur le marché mondial, l'industrie a réussi à modifier radicalement la donne dans un créneau dont elle avait jusqu'à présent sous-exploité le potentiel commercial.

Vive le progrès !

L'arrivée du numérique (1) a été présentée comme une évolution technologique majeure : grande qualité d'image calculée en millions de pixels, moindre coût de duplication des copies, moindre utilisation de matières et moins de pollution,... de quoi faire miroiter la perspective d'une avancée écologique et d'une démocratisation de la production et de la diffusion de films.

Mais là n'était pas exactement l'intention qui se trouvait derrière ce nouveau progrès... Obsédés par la guerre au piratage, les grands groupes de cinéma ont développé le numérique comme un système fermé, sécurisé, verrouillé de toutes parts. Les copies de films, désormais virtuelles (2), sont cryptées et utilisables pour un nombre précis de séances. Le matériel de projection, qu'on aurait pu penser léger vu les évolutions de la vidéo ces 20 dernières années, s'avère physiquement massif et oblige souvent les salles à devoir se défaire d'un projecteur 35mm pour avoir la place d'installer un projecteur numérique. Les appareils ne permettent pas l'accès aux différents composants, ni aux réglages d'image et de couleurs, condamnant ainsi le métier de projectionnistes tout en

intronisant celui de techniciens extérieurs, joignables via une hotline payante.

La f(r)acture numérique

Le numérique n'a pas été conçu pour cohabiter avec d'autres formats de projection, mais pour être hégémonique. L'imposer au monde semble s'être fait avec d'autant plus de facilité que les industries de production de films et celles du matériel de cinéma poursuivent les mêmes objectifs, quand elles n'appartiennent pas tout simplement aux mêmes groupes. Certains blockbusters sortis uniquement en format numérique ont ainsi servi de chevaux de Troie pour accélérer le déploiement du nouveau standard (3). D'ici quelques mois à peine, plus personne n'aura le choix : ce sera s'équiper ou mourir, puisqu'on annonce qu'en 2013 les copies 35mm auront définitivement cessé d'être produites. Les salles ayant raté la marche du progrès numérique n'auront donc plus accès aux films.

A terme, même les films anciens risquent de ne plus être diffusés en 35mm. La texture et la profondeur de champ spécifiques à l'argentique étant condamnées à disparaître au profit de l'image lisse du numérique, il deviendra exceptionnel de pouvoir faire l'expérience de projections de films de répertoire dans leurs conditions originales de création. Que penser de l'impact que cette transformation aura sur la mémoire collective ? Que deviendront les archives de cinéma lorsque la plupart des copies de films seront des fichiers cryptés, stockés sur des disques durs à la longévité incertaine ? Qu'importe me direz-vous, on inventera bien de nouveaux supports d'archivage...

En attendant, commercialement, le tour est magistralement joué. La « transition numérique » s'opère dans le monde entier. Toute la filière du cinéma se digitalise à tour de bras. Dans de nombreux pays, il ne reste guère qu'une minorité de distributeurs et d'exploitants à devoir franchir le cap. Et comme toujours, ce sont les plus petits qui ont du mal à ne pas être avalés par la vague. Car la facture numérique est salée : pour un cinéma, s'équiper coûte au bas mot 80.000 euros pour une seule salle, à quoi il faut ajouter les investissements annexes mais néanmoins indispensables au bon fonctionnement de la chose (nouveau matériel son, nouvel écran, climatisation...). Tant qu'à remplacer le projecteur, autant changer tout ce qu'il y a autour...

Concentration de pouvoirs

Heureusement, dans sa grande bonté, l'industrie a pensé aux plus nécessiteux. Pour qui éprouverait des difficultés à s'offrir ce nouvel équipement, elle a inventé le VPF : Virtual Print Fee (Contribution de Copie Virtuelle). Ce système prévoit que les distributeurs reversent pendant plusieurs années une partie des économies réalisées sur le tirage des copies de films (les copies numériques étant moins chères que les argentiques). Cet argent est collecté par des « tiers investisseurs », c'est-à-dire le plus souvent les mêmes sociétés qui vendent déjà l'équipement numérique aux salles. Ceux-ci le déduisent des coûts d'achat et d'installation facturés aux salles, selon un pourcentage calculé au prorata des recettes effectuées sur la billetterie des films. Montrer des films en sortie nationale et faire du chiffre devient ainsi plus que jamais la règle. Si une salle n'enregistre pas assez de recettes, ou si elle diffuse des oeuvres de répertoire ou des films non distribués dans son pays, il lui en coûtera une amende. Ainsi, apparaissent non seulement de nouveaux intermédiaires à vocation monopolistique, mais un lien direct se crée également entre la liberté de programmation d'une salle et sa faculté à s'équiper. Pour ce qui est de faciliter la diffusion des films produits hors des circuits commerciaux, on repassera...

De plus, le système VPF ne vaut que pour les cinémas de moyenne importance ayant donc

une programmation classique. Pour les autres (ceux qui diffusent essentiellement des films de répertoire, des films non distribués, ou qui n'ont pas accès aux films en première sortie, parce que trop petits, trop éloignés de la capitale ou générant de trop maigres recettes), le VPF n'est pas une solution. Alors quoi ?

Les alternatives restent à inventer

Alors, c'est ici qu'interviennent les pouvoirs publics... pour freiner l'industrie numérique, dans l'attente d'une réflexion collective et approfondie sur ces questions à la fois techniques, commerciales et politiques ? Pas vraiment. Semblant pris de cours par la vitesse des événements, les pouvoirs publics ont plutôt laissé faire, voire accompagné le mouvement, tout en cherchant à colmater les plaies. Les voilà donc qui mettent en place tant bien que mal des dispositifs d'aide aux petites salles... Pas pour toutes (cela coûterait trop cher et risquerait de déclencher des guerres juridiques pour cause de « concurrence déloyale »), mais au moins pour celles qui correspondent à certains critères de qualité et de quantité. A terme, une certaine diversité devrait donc être préservée. Mais il y aura probablement des dégâts collatéraux du côté des derniers petits cinémas de quartiers ou de villages, des ciné-clubs, des cinémas itinérants et en plein air...

Lorsque cette opération d'uniformisation technologique planétaire sera achevée, les « tiers investisseurs » auront donc acquis une position dominante susceptible d'influencer la programmation de toutes les salles équipées en VPF, tandis que les salles les plus « culturelles » se seront en outre rendues davantage dépendantes des pouvoirs publics. Les projectionnistes, quant à eux, auront été reconvertis en personnel d'accueil ou en chômeurs. Seuls le secteur de la grande exploitation et les majors auront renforcé leur position et leurs bénéfices.

Réjouissons-nous, il restera tout de même un point qui mettra petites et grandes salles sur un pied d'égalité. Tous les 5 ou 10 ans, elles devront toutes faire face à de nouveaux coûts lorsqu'arrivera une nouvelle génération de projecteurs plus compacts et plus puissants, un format d'image de meilleure définition, une 3D multidimensionnelle, un diffuseur d'odeurs, ou toute autre invention procurant pourquoi pas la sensation d'une projection argentique... Et ceci n'est même pas une prédiction ironique, c'est déjà une réalité. Dans certains pays comme la Belgique, les salles qui s'équipent actuellement en numérique le sont au format 2K : le must de la technologie à l'heure où elles ont entamé le processus. Mais ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, l'industrie ne jure déjà plus que par le 4K, deux fois plus précis !

Que feront les petites salles lorsqu'il leur faudra encore faire face à de nouveaux investissements de cette importance ? Et les pouvoirs publics, financeront-ils indéfiniment ces transitions technologiques dictées par l'industrie ?

On le voit bien, le numérique n'est pas plus durable sur le plan écologique, que culturel ou politique. Ce sont d'autres voies, basées sur des technologies libres et peu coûteuses, qu'il faut explorer si l'on veut permettre à des films de tous formats et de tous genres d'être diffusés par une pluralité de distributeurs et de salles qui puissent préserver ce qui leur reste d'indépendance.

- Gwenaël Breës

Article paru dans le n°1 de « [Kairos](#), journal antiproductiviste pour une société décente ».

(1) « Digital » en anglais, un format développé initialement par des sociétés comme Walt Disney, Texas Instruments ou Gaumont...

(2) Les copies sont à présent des fichiers livrés sur un disque dur ou téléchargés via satellite.

(3) Par exemple, « Avatar » de James Cameron a convaincu les multiplexes traînant encore les pieds de s'équiper, tandis que « Pina » de Wim Wenders a forcé le bras des salles d'art et essai récalcitrantes.